

COMITE AQUITAINE

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Mr.....Prénom.....Club.....
Région.....Licence 2009 N°.....
Adresse complète :.....
Code postal :..... Ville :.....

Demande mon inscription au stage de préparation à l'examen du diplôme fédéral de Moniteur de pêche 1^{er} degré (inscription confirmée par mon club), qui se déroulera **à BAYONNE les 27 et 28 FEVRIER 2010**, (ceci dans la mesure des places disponibles).

Je suis informé que je devrai réussir l'examen écrit en fin de stage qui me permettra d'obtenir le diplôme de Moniteur fédéral.

O Je joins le règlement de 150 € (correspondant au coût de la formation et des repas ainsi que les pauses café) pour mon inscription au stage sous forme de chèque à l'ordre du YCB.

O Le Club dont je fais partie a joint le règlement au bulletin d'inscription CLUB qu'ils doivent envoyer pour confirmer mon inscription. (cocher la case **O** correspondante)

Je retourne ce bulletin **avant le VENDREDI 19 FEVRIER 2010** par courrier à :

Robert DABBADIE – 24 Rue Brigadier MUSCAR – 64100 - BAYONNE

Soit par fax au 05 59 50 28 31 confirmé par courrier, ou par courriel

(robertdabbadie@wanadoo.fr) confirmé également par courrier, accompagné du règlement, afin que mon inscription soit prise en compte.

Je suis également informé par mon club que les frais de déplacement et de logement sont à ma charge ou à celle du club, et que mon club doit confirmer mon inscription.

Fait à.....le.....

Signature

CRITERES D'ADMISSION et PIECES A JOINDRE

1°) **Etre licencié en 2009** à la Fédération Française des Pêcheurs en Mer et être membre ou dirigeant d'une association affiliée depuis au moins 2 ans (joindre copie de la licence).

2°) Avoir participé à des concours fédéraux.

3) Présenter un certificat médical d'aptitude à l'enseignement et à la pratique de la pêche sportive.

4°) Participer à l'encadrement dans une école de pêche sportive.

5°) Fournir un extrait de casier judiciaire N° 3.

6°) Age minimum 18 ans

7°) Etre en possession du Brevet de secourisme (PSC1). Si le candidat n'a pas encore suivi le stage, il peut s'inscrire au monitorat mais ne pourra avoir le diplôme que contre remise de l'attestation de réussite.